



Avis public concernant le rôle d'évaluation foncière de la Ville de Valcourt
PREMIÈRE année d'application du rôle triennal

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Ville de Valcourt, devant être en vigueur durant les exercices financiers 2025-2026-2027, a été déposé à mon bureau le 10 septembre 2024, et que toute personne peut en prendre connaissance à cet endroit, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'article 74 de la Loi sur la fiscalité municipale, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription à ce rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.

Pour être recevable, une telle demande de révision doit remplir les conditions suivantes :

- * être déposée avant le 1^{er} mai 2025 (au plus tard le 30 avril 2025);
- * être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

MRC du Val-Saint-François
810, montée du Parc, C.P. 3160
Richmond (Québec) J0B 2H0

- * être faite sur le formulaire prescrit à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus indiqué;
- * être accompagnée de la somme d'argent déterminée par règlement de la MRC du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

DONNÉ À VALCOURT LE 11 SEPTEMBRE 2024

Me Julie Waite, greffière

CERTIFICAT DE PUBLICATION DE LA GREFFIÈRE

Je, soussignée, greffière de la Ville de Valcourt, certifie sur mon serment d'office que le présent avis public a été publié sur le site Internet de la Ville dès le 11 septembre 2024 et affiché au bureau du greffe, à l'Hôtel de ville, le tout conformément à la Loi et le règlement concernant les modalités de publication des avis publics de la Ville de Valcourt.

Me Julie Waite, greffière